Référence/n° de dossier: N372-0312

1er février 2016

**Formulaire pour la notification du respect du devoir de diligence en vertu de l’ordonnance de Nagoya (ONag)[[1]](#footnote-1) concernant l’utilisation de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles associées à celles-ci provenant d’autres Parties au Protocole de Nagoya**

Le présent formulaire est destiné à la mise en œuvre de l’obligation de notifier prévue par l’art. 4, al. 1, ONag en cas d’utilisation de ressources génétiques provenant d’autres Parties au Protocole de Nagoya. L’obligation de notifier s’applique par analogie à l’utilisation de connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques (art. 5 ONag). Selon ces dispositions, il y a lieu de notifier le respect du devoir de diligence à l’OFEV avant l’obtention de l’autorisation de mise sur le marché ou, lorsqu’une telle autorisation n’est pas nécessaire, avant la commercialisation de produits dont le développement repose sur l’utilisation de ressources génétiques ou de connaissances traditionnelles associées à celles-ci. Selon l’art. 2, let. e, ONag, la commercialisation comprend la vente de produits dont le développement repose sur l’utilisation de ressources génétiques ou sur l’utilisation de connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques ainsi que tout autre acte juridique qui apporte des avantages financiers en lien avec des ressources génétiques ou des connaissances utilisées, en particulier des licences, des contrats de gage ou des actes juridiques similaires. La notification doit contenir les informations visées à l’art. 3, al. 1 et 2, qui sont connues au moment où la notification est effectuée.

Le formulaire dûment rempli et signé doit être envoyé par courrier électronique avec les annexes éventuelles au format PDF à l’adresse suivante :

**Point focal pour le Protocole de Nagoya,** **contact.np@bafu.admin.ch**

Le nom de la personne qui procède à la notification, le produit à commercialiser, la ressource génétique utilisée, la date de l’accès à celle-ci ainsi que sa source et d’autres informations non confidentielles sont publiés en application de l’art. 10, al. 1, let. g, ONag. Ces données peuvent être transmises au Centre international d’échange sur l’accès et le partage des avantages visé à l’art. 10, al. 1, let. d, ONag (ABS Clearing-House : <https://absch.cbd.int/>). Cela vaut également pour les informations relatives aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Les informations confidentielles doivent être désignées comme telles et les raisons de leur confidentialité doivent être exposées. Si certaines informations ne sont pas connues et ne peuvent pas être obtenues, il convient d’en indiquer les raisons (art. 3, al. 2, en rel. avec l’art. 4, al. 1, ONag).

À la réception d’une notification complète, le point focal envoie à la personne de référence un accusé de réception électronique et un numéro d’enregistrement.

Celui qui, intentionnellement, omet de fournir les informations visées ou fournit de fausses informations est puni d’une amende de 100 000 francs au plus. S’il s’agit d’une négligence, l’amende se monte à 40 000 francs au plus (art. 24*a*, al. 2, LPN).

Bases légales : loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), modification du 21 mars 2014, en vigueur depuis le 12 octobre 2014 (art. 23*n*, 23*o*, 23*p*, 24*a*, al. 2) ; ordonnance de Nagoya (ONag) du 1er février 2016.

# Informations sur la personne qui procède à la notification et sur la personne de référence

## Utilisateurs

*Les utilisateurs sont définis à l’art. 2, let. d, ONag. De manière générale, on indiquera le nom et l’adresse de la personne morale qui utilise la ressource génétique ou les connaissances traditionnelles associées ou qui tire directement des avantages de cette utilisation (p. ex. une organisation, une entreprise ou une institution). On indiquera une personne physique uniquement dans les cas où une ressource génétique, respectivement des connaissances traditionnelles associées sont utilisées sans lien avec une personne morale (p. ex. par un chercheur n’appartenant pas à une institution ou organisation).*

Nom et adresse

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Personne de référence

*Veuillez indiquer la personne de référence pour le dépôt de la notification.*

Prénom et nomCliquez ici pour saisir du texte.

N° de téléphone Cliquez ici pour saisir du texte.

Adresse e-mail Cliquez ici pour saisir du texte.

# Respect du devoir de diligence et type de notification

## Confirmation du respect du devoir de diligence selon l’art. 3 et/ou 5 ONag concernant l’utilisation de :

Sélectionnez un élément dans la liste.

## S’agit-il d’une notification obligatoire ?

*En vue d’améliorer la transparence, une notification peut aussi être faite de manière volontaire, lorsqu’une commercialisation n’est pas prévue (p. ex. pour des projets de recherche non commerciaux). Dans le cas d’une notification volontaire, il n’est pas nécessaire de remplir le point 2.3.*

Sélectionnez un élément dans la liste.

## Description du produit à commercialiser

*Veuillez décrire le plus précisément possible le produit à commercialiser dont le développement repose sur l’utilisation de ressources génétiques et/ou de connaissances traditionnelles associées à des ressources génétiques. La description doit comprendre au moins le nom du produit.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

# Informations à fournir si l’utilisateur possède un certificat de conformité reconnu à l’échelle internationale

## *Veuillez indiquer le numéro du certificat de conformité délivré par le Centre d’échange international (ABS Clearing-House).*

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Informations sur les droits d’utilisation

*Si les droits d’utilisation ne sont pas indiqués sur le certificat de conformité reconnu à l’échelle internationale, ils doivent être décrits ici. Il faut en particulier préciser si la ressource génétique ou les connaissances traditionnelles associées à celle-ci peuvent être utilisées à des fins commerciales et/ou à des fins non commerciales.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Informations sur les droits de transmission

*Si les droits de transmission ne sont pas indiqués sur le certificat de conformité reconnu à l’échelle internationale, ils doivent être décrits ici. Il faut en particulier préciser si la ressource génétique ou les connaissances traditionnelles associées à celle-ci peuvent être transmises à des tiers.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

# Informations à fournir en l’absence de certificat de conformité reconnu à l’échelle internationale

## Description de la ressource génétique ou du sujet et de leur utilisation

*Veuillez décrire le plus précisément possible la ressource génétique ou le sujet à partir duquel cette ressource a été isolée (p. ex. échantillon de sol), en indiquant en particulier la composition biochimique ou génétique de la ressource génétique qui a été étudiée ou développée. Les données doivent en outre inclure des informations taxonomiques et, si possible, un identifiant unique de la ressource, un renvoi vers celle-ci dans une collection, etc. Quant à la description de l’utilisation, elle doit mentionner en particulier si cette dernière est commerciale ou non. Il est en outre recommandé de consigner d’autres aspects de la phase de recherche et de développement actuelle ou prévue, ainsi que les résultats et les produits de l’utilisation.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Description des connaissances traditionnelles et de leur utilisation

*Veuillez décrire le plus précisément possible les connaissances traditionnelles associées à la ressource génétique (ci-après connaissances traditionnelles) et leur utilisation. Le cas échéant, des indications bibliographiques sur l’utilisation des connaissances traditionnelles et sur les ressources génétiques auxquelles elles sont associées doivent également être consignées.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

##  Date de l’accès à la ressource génétique et/ou aux connaissances traditionnelles

*Veuillez indiquer la date à laquelle le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) a été accordé pour l’accès à la ressource génétique et/ou aux connaissances traditionnelles dans le pays d’origine. Si différentes approbations ont été nécessaires (p. ex. de la part des autorités nationales et régionales ou locales), on consignera la date à partir de laquelle toutes les autorisations requises étaient disponibles. Si aucune approbation n’était obligatoire, il faut saisir la date à laquelle l’accès à la ressource ou aux connaissances traditionnelles a eu lieu physiquement dans le pays d’origine.*

Cliquez ici pour saisir une date.

## Source de la ressource génétique et/ou des connaissances traditionnelles

*Comme source, il convient avant tout de désigner la Partie au Protocole de Nagoya qui a initialement fourni la ressource génétique, à savoir le pays qui a accordé son autorisation pour la ressource concernée dans le cadre d’une procédure de consentement préalable en connaissance de cause (CPCC). Si une ressource génétique a été acquise auprès d’une communauté autochtone et locale, il faut également mentionner la communauté qui a donné son consentement pour l'accès et l’utilisation de celle-ci. Comme source pour les connaissances traditionnelles, il convient de désigner la communauté autochtone et locale qui est détentrice de ces connaissances et qui a donné son consentement pour l'accès et l'utilisation de celles-ci. Si la source initiale n’est pas connue ou ne peut être découverte, il faut en expliquer la raison. Dans ce cas, on consignera les sources secondaires connues (p. ex. nom et adresse de la collection* ex situ*).*

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Nom et adresse de la personne auprès de laquelle la ressource génétique et/ou les connaissances traditionnelles ont été acquises directement et date de l’acquisition

Cliquez ici pour saisir du texte. / Cliquez ici pour saisir une date.

## Existe-t-il une attestation de la personne proposant la ressource génétique et/ou les connaissances traditionnelles selon laquelle elle les a acquises de manière licite pour l’utilisation concernée et peut les transmettre ?

*Pour autant qu’elle soit disponible, il convient de joindre l’attestation de la personne auprès de laquelle la ressource génétique et/ou les connaissances traditionnelles ont été acquises directement.*

Sélectionnez un élément dans la liste.

## Nom et adresse des utilisateurs suivants et date de la transmission

*Les utilisateurs suivants sont les personnes qui utilisent ultérieurement, au sens du Protocole de Nagoya, la ressource génétique ou les connaissances traditionnelles ou les produits éventuellement issus de celle-ci, respectivement de celles-ci (p. ex. une autre institution de recherche) ou qui en tirent directement des avantages (p. ex. une entreprise qui commercialise les produits).*

Cliquez ici pour saisir du texte. / Cliquez ici pour saisir une date.

Cliquez ici pour saisir du texte. / Cliquez ici pour saisir une date.

Cliquez ici pour saisir du texte. / Cliquez ici pour saisir une date.

## Informations sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) ainsi que sur les droits d’utilisation et de transmission

*Y a-t-il un consentement préalable donné en connaissance de cause ? Si oui, tous les permis et documents équivalents (p. ex. décisions, confirmations de notification, etc.) doivent être consignés et/ou joints au formulaire sous la forme de documents supplémentaires. Veuillez indiquer par qui et à qui le CPCC a été accordé. Lorsque plusieurs accords ont été donnés, toutes les personnes doivent être mentionnées. S’il n’y a pas de CPCC, veuillez apporter une justification. Si les documents ne contiennent pas d’informations sur les droits d’utilisation et de transmission, ceux-ci doivent être décrits ici. Il faut en particulier indiquer si la ressource génétique et/ou les connaissances traditionnelles associées à celle-ci peuvent être utilisées à des fins non commerciales et/ou à des fins commerciales et si la ressource génétique et/ou les connaissances traditionnelles associées à celle-ci peuvent être transmises à des tiers.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Informations sur les conditions convenues d’un commun accord (CCCA)

*Des conditions convenues d‘un commun accord (CCCA) ont-elles été conclues pour le partage des avantages ? Si oui, fournir ici des informations sur les conditions convenues d’un commun accord, y compris des informations sur le genre et le volume des avantages partagés et/ou les joindre au formulaire sous la forme de documents supplémentaires. S’il n’y a pas de CCCA, veuillez apporter une justification.*

Cliquez ici pour saisir du texte.

## Autres informations

Cliquez ici pour saisir du texte.

# Confirmation

***Confirmation que toutes les indications fournies sont complètes et correctes.***

Lieu, date Cliquez ici pour saisir du texte. / Cliquez ici pour saisir une date.

Signature et, le cas échéant, timbre de l’entreprise

# Annexes

|  |  |
| --- | --- |
| Point du formulaire des Formulars | Nom du fichier PDF |
| Point | Cliquez ici pour saisir du texte. |
| Point | Cliquez ici pour saisir du texte. |
| Point | Cliquez ici pour saisir du texte. |
| Point | Cliquez ici pour saisir du texte.  |
| Point | Cliquez ici pour saisir du texte. |
| Point | Cliquez ici pour saisir du texte. |

1. RS 451.61 [↑](#footnote-ref-1)